

**Procès-verbal de la 164<sup>e</sup> assemblée du  
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette  
tenue le jeudi 8 juin 2023, à 18 h via la plateforme TEAMS**

**PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Patricia Forget
- Mme Albanie Leduc
- M. Sylvain Riendeau
- Mme Mégane Bourdon-Marchand
- Mme Isabelle Gagnon
- Mme Amélie Lepage
- Mme Andrée St-Georges

**• ABSENCES**

- Mme Annie Bacon
- M. Jean-Pierre Trépanier
- Mme Isabelle St-Denis

**AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE**

- Mme Hélène Latendresse

## 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, le directeur, M. Sylvain Riendeau, ouvre la réunion à 18 h.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

<b>CECJ230608-01</b>	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout du point 15.2 - Suivi halte-garderie.</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
----------------------	--

### ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal : 3.1 de la 163 <sup>e</sup> réunion tenue le 20 avril 2023 et suivis
4.	Élections à la présidence et à la vice-présidence
5.	Avis sur le dépôt d'une demande d'autorisation pour dispenser le programme d'études collégiales <i>Techniques policières</i> par M. Dominic Leblanc, directeur adjoint, recherche et développement institutionnel
6.	Présentation du Devis d'autoévaluation - Deuxième cycle de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité par M. Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres
7.	Avis sur les modifications à la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française par M. Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres
8.	Avis sur la mise à jour de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle par Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières
9.	Présentation du budget 2023-2024 par Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières : 9.1. Avis sur le budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière 9.2. Adoption du budget de fonctionnement 2023-2024 pour le cégep de Lanaudière à Joliette
10.	Adoption de la modification de la grille de cours du programme <i>Techniques de comptabilité et de gestion</i> (410.B0)
11.	Avis sur la fermeture totale du programme <i>Techniques de bureautique</i> (412.A0)
12.	Information sur les résultats des admissions pour la session d'automne 2023
13.	Recommandation d'émission de diplômes
14.	Rapport de la direction
15.	Divers 15.1 Calendrier annuel 2023-2024 des rencontres du conseil d'établissement 15.2 Suivi halte-garderie
16.	Levée de l'assemblée

### 3. Adoption du procès-verbal

#### 3.1 de la 163<sup>e</sup> réunion tenue le 20 avril 2023 et suivis

CECJ230608-02	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 163<sup>e</sup> réunion tenue le 20 avril 2023.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

### 4. Élections à la présidence et à la vice-présidence

M. Sylvain Riendeau fait une mise au point concernant la nomination de nouveaux membres au conseil d'établissement. Deux personnes ont manifesté leur intérêt à siéger au conseil d'établissement. Nous sommes toujours en attente du ministère pour leur nomination officielle.

Donc, comme plusieurs postes sont toujours vacants et que nous espérons qu'ils seront comblés d'ici la prochaine rencontre du 21 septembre 2023, ce point est donc reporté à cette date.

### 5. Avis sur le dépôt d'une demande d'autorisation pour dispenser le programme d'études collégiales *Techniques policières*

Dominic Leblanc rappelle que le ministère de l'Enseignement supérieur a récemment lancé un appel d'intérêt destiné à certains établissements du réseau collégial afin d'évaluer l'intérêt à offrir le programme *Techniques policières* (310.A0). Les établissements ciblés sont ceux qui font partie d'une région qui ne compte aucun établissement offrant le programme et dont les effectifs étudiants dans les prochaines années créeront un impact relativement moins important sur les infrastructures.

Le collège constituant de Joliette fait partie de la liste des cinq établissements ciblés par cet appel. Les établissements figurant sur cette liste ont jusqu'au 1er juillet 2023 afin de signifier leur intérêt à offrir ce programme d'études. La demande doit faire la démonstration de la pertinence d'offrir le programme que le collège possède les espaces nécessaires et prévoir un montant financier.

#### Projet de résolution

**Attendu** la forte demande des candidats aux études collégiales pour ce programme d'études;

**Attendu** le nombre considérable de Lanaudois qui présentent une demande d'admission dans ce programme d'études;

**Attendu** qu'il s'agit de l'un des programmes d'études collégiales les plus contingentés en raison d'une offre de formation insuffisante;

**Attendu** le souhait du collège constituant de Joliette de répondre aux besoins de formation;

**Attendu** le souhait du collège constituant de Joliette de diversifier son offre de formation;

**Attendu** que le collège constituant de Joliette possède les espaces nécessaires pour offrir ce programme d'études;

**Attendu** que le ministère de l'Enseignement supérieur procède maintenant par appel d'intérêt et détermine les programmes d'études et les établissements pour lesquels des autorisations peuvent être accordées;

**Attendu** que l'obtention d'une autorisation pour dispenser ce programme d'études au collège constituant de Joliette peut se faire sans aucunement nuire aux établissements qui le dispensent actuellement;

**Attendu** que les perspectives d'emploi de la profession de policier sont très favorables;

**Attendu** l'appel d'intérêt du ministère de l'Enseignement supérieur et que le collège constituant de Joliette fait partie des établissements admissibles;

**Attendu** les liens pédagogiques possibles entre de nombreux programmes offerts au Cégep régional de Lanaudière, dont *Techniques juridiques*, *Techniques d'éducation spécialisée*, *Techniques de travail social* et *Soins infirmiers*;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ230608-03	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Isabelle Gagnon, il est proposé de donner un avis favorable au conseil d'administration afin que le Cégep régional de Lanaudière dépose une demande d'intérêt afin d'offrir le programme <i>Techniques policières</i> (310.A0) et que celui-ci relève du collège constituant de Joliette.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 6. Présentation du Devis d'autoévaluation - Deuxième cycle de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

M. Éric Francoeur rappelle que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant créé en 1993 par le Gouvernement du Québec. Sa principale mission est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

Entre 2015 et 2018, le Cégep régional de Lanaudière a participé à la première opération d'évaluation de ses mécanismes d'assurance qualité, à la demande de la CEEC. Par la suite, cette dernière a formulé certaines recommandations à l'établissement.

En janvier dernier, la CEEC a confirmé au Cégep régional de Lanaudière qu'il devait amorcer la seconde opération d'évaluation. Comme dans le cas de la première opération, il s'agira d'évaluer les quatre composantes suivantes :

- ✓ Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études;
- ✓ Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages;
- ✓ Les mécanismes assurant la qualité de planification stratégique;
- ✓ Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite.

Le rapport final de l'établissement, qui inclura les rapports des trois collèges constituants et de la direction générale, devra être **adopté par le conseil d'administration** d'ici novembre 2024.

En conformité avec les exigences de la CEEC, l'établissement doit d'abord produire un devis qui guidera sa démarche d'autoévaluation. Ce devis doit préciser notamment les éléments suivants :

- ✓ Les principaux enjeux de la démarche d'autoévaluation;
- ✓ Les procédures de collectes de données;
- ✓ Les processus d'analyse des données;
- ✓ Les modes de consultation et les groupes visés;
- ✓ La composition des comités et leurs responsabilités;
- ✓ Les responsabilités des directions;
- ✓ Les étapes d'approbation du rapport;
- ✓ L'échéancier de réalisation.

Enfin, soulignons que le présent devis est le résultat d'une concertation entre les responsables de l'opération dans les collèges constituants, à la formation continue et à la direction générale. De plus, ce devis respecte les exigences de la CEEC, tout en proposant une démarche simple et efficace qui tient compte des particularités de l'établissement.

## **7. Avis sur les modifications à la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française**

M. Éric Francoeur rappelle que depuis 2002, la *Charte de langue française* exige que les établissements collégiaux et universitaires se dotent d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Pour les établissements francophones, la politique doit contenir différents éléments ayant trait à la langue d'enseignement, incluant le matériel didactique, la langue de communication de l'administration, la qualité de la langue française et de sa maîtrise par la population collégiale, la langue du travail et la mise en œuvre et le suivi de la politique.

Or, en mai 2022, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Anciennement désignée comme le projet de loi no 96, la sanction de cette Loi, en juin 2022, a entraîné des modifications notamment à la *Charte de la langue française* et, conséquemment, aux politiques linguistiques des établissements d'enseignement supérieur.

Pour les établissements francophones, les considérations suivantes doivent désormais être intégrées à leur politique, et ce, afin de répondre aux nouvelles exigences de la Loi et de la Charte :

- La qualité et la maîtrise du français par la population étudiante, notamment par l'enseignement de la terminologie française appropriée aux matières enseignées dans l'établissement;
- Les modalités de traitement des plaintes formulées au regard de l'application de leur politique;
- Les fonctions de la personne responsable de l'application de la politique;
- Les modalités de consultation et de la participation de la population étudiante ainsi que des membres du personnel se déroulant dans le cadre des mécanismes établis pour les associer à l'élaboration de la politique;
- Les conditions et les circonstances dans lesquelles une langue autre que le français peut être employée.

En outre, la révision de la politique et la reddition de comptes sont maintenant soumises aux règles suivantes :

- La politique cadre de chaque établissement et ses modifications doivent être transmises au ministère de l'Enseignement supérieur qui assurera la transmission au ministère de la Langue française;
- La politique doit être révisée tous les dix ans;
- Un rapport d'application de la politique doit être transmis tous les trois ans au ministère de la Langue française;
- Des mécanismes de consultation et de participation des personnes étudiantes et des membres du personnel doivent être mis en place.

Dans le but de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française*, les établissements doivent réviser leur politique d'ici juin 2023.

Soucieux de respecter les nouvelles exigences imposées par la Loi ainsi que l'échéancier, le Cégep régional de Lanaudière a procédé à la révision de sa *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*. Il a intégré les nouveaux éléments exigés, tout en s'assurant de la cohérence d'ensemble de sa politique.

Il est important de préciser que cette révision ne donnait pas lieu à d'autres modifications que celles demandées par le Gouvernement du Québec. Dans l'éventualité où d'autres modifications étaient nécessaires à la politique régionale ou aux politiques des collèges constituants dans les prochaines années, un chantier pourra être mis en œuvre au plan de travail.

Il s'agit pour le conseil d'établissement du Collège constituant de Joliette de donner un avis au conseil d'administration concernant les modifications demandées par le Gouvernement du Québec à la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française* du Cégep régional de Lanaudière adoptée en 2006.

### **Projet de résolution**

**Attendu** l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*;

**Attendu** la révision de la *Charte de la langue française*;

**Attendu** les modifications demandées aux politiques linguistiques des établissements d'enseignement supérieur;

**Attendu** l'obligation du Cégep régional de Lanaudière de réviser sa *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*, et ce, à la lumière des modifications demandées;

**Attendu** la recommandation du CRPC;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ230608-04	<p>Sur proposition de Mme Albanie Leduc, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées à la <i>Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française</i> du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

#### **8. Avis sur la mise à jour de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle**

Mme Esther Fournier rappelle que le 16 juin 2016, le conseil d'administration a procédé à l'adoption de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*. Cette politique permettait de répondre aux obligations de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée par la Conseil du trésor et précisant les obligations des organismes publics visés à l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Conformément à la Directive, la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, définit les éléments permettant de réaliser un plan de gestion.

Suivant des modifications concernant la composition du comité de gestion des risques ainsi que la nomination d'une nouvelle direction adjointe responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), dont le rôle est défini en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement 14 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*, une mise à jour de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* a été réalisée.

#### **Projet de résolution**

**Attendu** l'adoption de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* le 16 juin 2020 par le conseil d'administration;

**Attendu** la modification de la composition du comité de gestion des risques et la définition du rôle de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

**Attendu** les travaux menés afin de procéder à la mise à jour de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;

**Attendu** la recommandation du CRPC;

CECJ230608-05	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la mise à jour de la <i>Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle</i> du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

**9. Avis sur le budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière et Adoption du budget de fonctionnement 2023-2024 pour le Cégep de Lanaudière à Joliette**

Mme Esther Fournier présente le budget de fonctionnement pour l'année 2023-2024.

**Projet de résolution**

**Attendu** les orientations budgétaires pour l'année 2023-2024;

**Attendu** le dépôt par le ministère de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 28 avril 2023;

**Attendu** que l'allocation normalisée tient compte de l'indexation salariale, de la progression dans les échelles de traitement, et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

**Attendu** que le budget de fonctionnement 2023-2024 tient compte du plan des effectifs 2023-2024;

**Attendu** la recommandation du CRPC;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif;

CECJ230608-06	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2023-2024 du collège constituant de Joliette et de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 10. Adoption de la modification de la grille de cours du programme *Techniques de comptabilité et de gestion* (410.B0)

M. Sylvain Riendeau informe qu'à la suite d'un changement pédagogique avec le nouveau devis du programme d'études *Sciences humaines* et avec l'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les programmes liés aux *Techniques administratives*, la discipline *Économique* (383) est temporairement devant un déséquilibre important au niveau de la tâche enseignante. Cette réalité est prise en considération dans les travaux actuels d'élaboration du nouveau programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0), qui sera implanté au plus tard à la session d'automne 2026.

En attendant de corriger ce déséquilibre entre la session d'automne et la session d'hiver dans la discipline *Économique*, il est proposé d'apporter une modification à la grille de cours du programme *Techniques de comptabilité et de gestion* (410.B0) en interchangeant deux cours dans la grille. Un cours provenant de la formation générale, soit le cours *Activité physique et efficacité* (109-102-MQ) et l'autre provenant de la discipline *Économique*, soit le cours *Entreprise et mondialisation* (383-EM3-JO).

### Projet de résolution

**Attendu** le déséquilibre entre les sessions automne et hiver dans la discipline *Économique* (383);

**Attendu** la solution temporaire à ce déséquilibre, présentée au comité de programme, d'interchanger le cours *Entreprise et mondialisation* (383-EM3-JO) de la session quatre et le cours *Activité physique et efficacité* (109-102-MQ) de la session trois dans la grille de cours du programme *Techniques de comptabilité et de gestion* (410.B0);

**Attendu** l'avis favorable du comité de programme le 24 avril 2023;

**Attendu** l'avis favorable du comité de gestion pédagogique du 24 mai 2023;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ230608-07	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Albanie Leduc, il est résolu d'adopter la modification de la grille de cours du programme <i>Techniques de comptabilité et de gestion</i> (410.B0) qui propose d'interchanger le cours <i>Entreprise et mondialisation</i> (383-EM3-JO) de la session quatre et le cours <i>Activité physique et efficacité</i> (109-102-MA) de la session trois.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 11. Avis sur la fermeture totale du programme *Techniques de bureautique* (412.A0)

M. Sylvain Riendeau, rappelle qu'en mars 2023, le devis du nouveau programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) conduisant au diplôme d'études collégiales a été officiellement approuvé par la ministre de l'Enseignement supérieur. Ce nouveau programme, dont l'implantation obligatoire est pour l'automne 2026, englobera désormais

l'ensemble des compétences en bureautique, gestion et administration. Dans le but de répondre à ces nouvelles exigences ministérielles, le collège souhaite procéder à la fermeture du programme d'études de *Techniques de bureautique* (412.A0).

Il est à noter qu'à la suite de la présentation du nouveau devis pour le programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.GO) et des discussions avec le Ministère, les admissions ont déjà été suspendues pour les années 2021-2022 et 2022-2023 dans le programme *Techniques de bureautique* (412.A0). De plus, la dernière cohorte du programme d'études diplômera à l'hiver 2023.

### Projet de résolution

**Attendu** l'approbation par la Ministre du programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.GO);

**Attendu** l'intégration des compétences de la discipline bureautique (412) dans le nouveau devis du programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.GO);

**Attendu** la suspension des admissions dans le programme d'études *Techniques de bureautique* (412.A0) pour les années 2020-2021 ainsi que 2021-2022;

**Attendu** la diplomation de la dernière cohorte des étudiantes du programme d'études *Techniques de bureautique* (412.A0) à l'hiver 2023;

**Attendu** la recommandation du Ministère;

**Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ230608-08	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu que le conseil d'établissement donne un avis favorable au conseil d'administration concernant la fermeture totale du programme d'études <i>Techniques de bureautique</i> (412.A0).</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 12. Information sur les résultats des admissions pour la session d'automne 2023

M. Sylvain Riendeau informe des résultats des admissions des deuxième et troisième tours pour la session d'automne 2023 :

Deuxième tour : 252 demandes provenant du SRAM et des demandes de changement de programme dont 197 ont été admis.

Troisième tour : 106 demandes provenant du SRAM et des demandes de changement de programme dont 77 ont été admis.

### 13. Recommandation d'émission de diplômes

#### PROJET DE RÉSOLUTION # 1

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ230608-09	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Patricia Forget, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 44 118 750 Code de lot : JO2023042401</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

#### PROJET DE RÉSOLUTION # 2

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ230608-10	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

#### 14. Rapport de la direction du collège

##### ➤ Dossiers administratifs :

Des étudiantes en *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* brillent à l'Acfas : Sous la supervision de Samira Chbouki, coordonnatrice de Bio.Enviro.In, elles ont présenté les résultats de leur projet intitulé : Et si les biostimulants réduisaient l'apport en engrais phosphatés.

Le cégep à Joliette était au Festitrad le 2 juin dernier! : Le duo formé de Louis-Philippe Morel (étudiant en *Techniques professionnelles de musique et chanson, profil Musique traditionnelle*) et de Julie Massicotte (diplômée en *Musique traditionnelle*) ont offert une prestation au Centre sportif et culturel de Brandon.

Projet visant à offrir des ateliers d'apprentissage de la cuisine à des personnes ayant une déficience intellectuelle : En collaboration avec le CISSS, des finissantes en *Techniques d'éducation spécialisée*, accompagnées par le programme *Technologie des procédés et de la qualité des aliments* ont développé un projet visant à offrir des ateliers d'apprentissage de la cuisine pour des personnes ayant une déficience intellectuelle. Une cérémonie de remise des diplômes a été organisée le 10 mai dernier pour souligner le travail et les efforts des sept participants. Un immense sentiment de fierté régnait dans la salle.

Plus de 14 000 \$ en bourses pour les étudiants en *Gestion et technologies d'entreprise agricole du cégep à Joliette* : La 36e cérémonie annuelle de remise des bourses du programme *Gestion et technologie d'entreprise agricole* s'est tenue le 1er juin dernier à la Ferme-école du Cégep à Joliette. 31 bourses ont été offertes aux étudiants qui se sont démarqués. Ces bourses ont pu être distribuées grâce à de nombreux partenaires.

Le 12 juin prochain, en après-midi, se tiendra l'activité de reconnaissance pour les personnes retraitées et les personnes ayant atteint 20 ans de service.

Concernant le poste de direction, un premier comité de sélection s'est tenu, mais n'a pas été concluant. Les recherches se poursuivent et un deuxième comité de sélection est prévu pour la mi-août.

##### ➤ Dossiers pédagogiques :

La fin de la session était le 31 mai dernier. Les notes ont été déposées au 7 juin.

Le 12 juin prochain, en avant-midi, se tiendra une demi-journée pédagogique sous le thème *Nouvelle PIEA : de la politique au plan de cours*. Environ 110 enseignants sont présentement inscrits.

##### ➤ Autres dossiers :

Le vendredi 19 mai dernier, il y eu une panne informatique généralisée due à un bris d'équipement. Le tout était rentré dans l'ordre pour le retour des étudiants.

## 15. Divers

15.1 La prochaine réunion se tiendra le jeudi 21 septembre prochain.

15.2 Suivi halte-garderie

Un sondage a été fait auprès des étudiants pour connaître leur situation. Deux rencontres de discussion ont eu lieu. À la suite de ces rencontres, une demande a été faite aux enseignantes pour avoir une proposition détaillée du projet.

## 16. Levée de l'assemblée

CECJ230608-11	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sylvain Riendeau de lever la séance à 19 h 40.  ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	--



Sylvain Riendeau  
Président par intérim



Hélène Latendresse  
Secrétaire